



Proposition de panel

Titre de la proposition

Du contre-pouvoir au pouvoir: comment la démocratie directe suisse s'impose face au parlementarisme ?

Texte de la proposition

Dans le cadre du thème « Nature, sélection, idéologie et pouvoir du personnel politique dans les régimes politiques contemporains », la proposition suivante aborde la question de la démocratie directe et de ses limites à travers l'exemple de la Confédération helvétique. Etat stable depuis 1848, la Suisse a forgé son identité politique sur trois caractéristiques : consensus, fédéralisme et démocratie directe. Alors que l'idée du consensus a renforcé la stabilité institutionnelle de la Suisse par l'instauration de ladite « formule magique » en 1959 au sein du Conseil fédéral, soit au sein même du gouvernement de la Confédération, elle n'a en rien diminué celle du recours au référendum et à l'initiative populaire, tous deux nés durant la seconde moitié du 19e siècle. Au contraire, rompu à l'exercice de la démocratie directe, le peuple suisse leur demeure plus attaché que jamais. Avec en moyenne 8 votations par an depuis 1981, référendums obligatoires, facultatifs et initiatives populaires confondus, la Suisse détient le record mondial de l'appel aux urnes et s'impose de facto comme la championne incontestée de la démocratie directe.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'analyser cette pratique du référendum et plus précisément celle de l'initiative populaire qui se présente, quant à elle, comme le moyen privilégié par le peuple pour pérenniser la démocratie directe. Ainsi, est-il utile de rappeler la place de choix qu'elle détient dans le système politique suisse. Conformément à la Constitution fédérale, l'autorité politique suprême est ainsi conférée au peuple. Celui-ci est donc le souverain. Parfaitement conscient de son pouvoir et du poids qu'il est censé d'exercer sur la politique, il se sent être le maître du jeu du modèle démocratique suisse. En revanche, bien qu'élu directement par ce même peuple, le Conseil national, soit la chambre basse de la Confédération helvétique, voit ses pouvoirs contrôlés. En effet, « le souverain » peut remettre en cause ses décisions par l'intermédiaire du référendum et invalider une loi ou un projet de loi, pourtant adopté majoritairement et démocratiquement par le parlement.

Ce pouvoir bicéphale a connu un fragile, mais non moins réel équilibre, oscillant entre un parlementarisme modéré et une action référendaire affirmée jusqu'au début des années 80. Depuis lors, et selon l'Office fédéral de la statistique, le nombre d'initiatives populaires a quasiment triplé, passant de 38 entre 1951 et 1980 à 105 entre 1981 et 2012. Le recours accru à l'utilisation de l'outil référendaire a désormais renforcé la position de contre-pouvoir de la démocratie participative sur la démocratie parlementaire. Avec l'augmentation significative des initiatives populaires depuis 30 ans, la situation se trouve inversée et l'outil référendaire a échangé sa place de contre-pouvoir au profit de d'un pouvoir fort acquis par le peuple aux dépens d'un personnel politique, d'ailleurs appelé en Suisse, et non sans arrière-pensée idéologique, « classe politique ». Pour preuve, les récentes aversions du peuple helvétique pour les questions de société, telles que la construction des minarets et la double peine des étrangers, illustrent d'une part la prise de position souveraine sur des problématiques importantes et contribuent d'autre part à affaiblir le parlement dans la gestion de thématiques aussi cruciales que sont celles de la liberté religieuse et de l'immigration. Par conséquent, ces éléments assoient le camp des partisans les plus fervents de l'outil référendaire et favorisent également certaines « dérives populistes », enregistrées depuis le refus de la Suisse d'adhérer en 1992 à l'Espace Économique Européen (EEE) de même que lors de plusieurs référendums organisés ces dernières années. Les effets souvent négatifs que l'issue de ces différents scrutins peuvent exercer sur le système suisse ne doivent donc pas être sous-estimés en ce jour. Ils se présentent comme tels, à savoir que :

1) la stabilité politique est remise en cause par l'utilisation quasi-dogmatique du référendum. En l'occurrence, le recours, presque systématique à la démocratie directe est prônée notamment par les partis politiques situés à la gauche mais surtout à la droite de l'échiquier politique suisse ;





- 2) une partie non indéniable du personnel politique, et parfois même contre ses propres intérêts, continue de renforcer l'idéologie de la démocratie participative au détriment de la démocratie parlementaire ;
- 3) le Conseil Fédéral s'oriente de plus en plus vers un fonctionnement technocratique si le personnel politique continue à transférer le débat politique de la sphère parlementaire à la sphère populaire.

En conclusion, l'image du modèle fédéraliste démocratique, scrupuleusement mise en avant par la Suisse, peut se révéler écornée à la lumière de pratiques intensives de participation populaire mettant en péril le débat démocratique parlementaire et exposant le système politique national à une dérive populiste, portant même atteinte à certains droits fondamentaux .

Pour analyser l'évolution du système politique suisse depuis le début du 20e siècle et celle de l'attitude et du comportement de son personnel politique, le panel propose de mettre l'accent sur les trois axes d'études suivants que sont :

- la sélection de l'outil référendaire par le personnel politique dans le jeu démocratique ;
- l'émergence de l'idéologie de la « démocratie participative » au détriment de la démocratie parlementaire ;
- l'influence de la démocratie participative sur la nature du personnel politique avec pour conséquence le renforcement du modèle technocratique.

